

Le CCE a été convoqué en réunion sous la présidence de Mr. A Chalus, DRH Caf Casino président du CCE, entouré de Mr. MP Lucchini, Me Renée Soulard, assistante de la Direction des ressources humaines, Mr A Lavier, Directeur administratif et financier de Casino Cafétéria, et de Mr Ph NEGRO, responsable du SGAP.

Ordre du jour du CCE ordinaire du 3 novembre 2005

Au principal

→ Information et consultation du CCE sur les projets de cession des cafétérias en location gérance franchise de : TOULON BON RENCONTRE - PAIMPOL - MONTPELLIER ROUTE DE LODEVE - MONTPELLIER ROUTE DE TOULOUSE

→ Point sur les projets de mise en location gérance franchise des cafétérias de BORDEAUX CAUDERAN, HYERES ROUTE DES ILES, QUIMPER CARREFOUR, sur lesquels le CCE a été régulièrement informé et consulté lors de la réunion extraordinaire du 2 Septembre 2005.

→ Informations dans le domaine économique

→ Information et consultation du CCE sur le Plan de Formation 2005 et sur les orientations de la Formation Professionnelle

→ Information et consultation du CCE sur la formation en alternance (Contrat de Professionnalisation)

→ Information du CCE sur la journée de travail du 1 Janvier 2006

Information et consultation du CCE sur les projets de cession des cafétérias en location gérance franchise de : TOULON BON RENCONTRE - PAIMPOL - MONTPELLIER ROUTE DE LODEVE - MONTPELLIER ROUTE DE TOULOUSE

Ces cafétérias sont exploités actuellement en location gérance par des locataires gérant. La société casino Cafétéria envisage de céder le fond de commerce des cafétérias de Toulon bon rencontre, Paimpol - Montpellier route de Lodéve – Montpellier route de Toulouse. Ces projets de cession seraient assortis d'un contrat de franchise comportant le droit de bénéficier de l'enseigne de Casino cafétéria.

Analyses FO → Sur la réorganisation de l'entreprise Marche Générale de l'Entreprise - LIVRE IV du Code du Travail titre III)

La vente d'un fond de commerce, même si cela est une partie du patrimoine immobilier de l'entreprise que l'ensemble des salariés ont permis de constituer, revient à celui qui est en charge de la gestion de l'entreprise. DONC ACTE

Point sur les projets de mise en location gérance franchise des cafétérias de BORDEAUX CAUDERAN, HYERES ROUTE DES ILES, QUIMPER CARREFOUR, sur lesquels le CCE a été régulièrement informé et consulté lors de la réunion extraordinaire du 2 Septembre 2005

Les cafeterias de Bordeaux cauderan et Hyères passeront en location gérance à partir du 1 janvier 2006 la charte dite de location gérance établie par la direction de casino cafeteria a été présentée aux salariés de ces établissements pour le moment aucun salarié ayant l'ancienneté requise n'a fait valoir ses droits.

Quand à Quimper carrefour la mobilisation des salariés a pu faire réfléchir la direction sur sa stratégie de location gérance de ce site et de ce fait diffère sa décision

Informations dans le domaine économique bilan semestriel

Le directeur financier dans son intervention a produit des éléments qui démontrent que casino cafeteria se rapproche de plus en plus d'une restauration d'entreprise le midi et que le caractère des repas festifs du samedi et du dimanche avaient une tendance à se diluer.

Analyses FO

Dans un contexte certes difficile de la restauration et de morosité ambiante ou toutes les entreprises recherchent la maîtrise de ses coûts ou pour notre société cela est fait

Quand le résultat semestriel final est largement dans les prévisions , ou le résultat final annuel sera certainement conforme aux prévisions .

Il ne faudrait pas oublier que nous sommes une entreprise de restauration qui a son passé ,sa culture,son savoir faire en la matière avec ses différences sur ce secteur d'activité et que les salariés tous les salariées sont des ressources et non des charges et que c'est leurs travaux qui créent le résultat donc la richesse qui permet

Information et consultation du CCE sur le Plan de Formation 2005 et sur les orientations de la Formation Professionnelle par Laurence Leray et Michaël Girard

Déclaration de élus FO au cce caf

Nous sommes consultés sur le plan de formation 2005 de la société casino cafeteria et en particulier sur son exécution conformément au disposition de l'article 934-4 du code du travail alinéa 1 loi du 4 mai 2004 N°2004 -391

IL s'avère que ce plan de formation a été élaboré et présenté au CCE casino cafeteria le 4 novembre 2004 ,avant que l'accord de branche soit signé le 21 décembre 2004 qui est relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des activités connexes. Cette accord vise à encourager l'acquisition de qualifications, optimiser l'égalité d'accès à la formation professionnelle et favoriser le développement des compétences par l'acquisition et par l'entretien des connaissances, Et l'accord du groupe casino de mars 2005 qui lui vise lui à uniformiser les possibilités de formation ainsi que le parcours professionnel dans le groupe

Les documents fournis aux membres du CCE par la direction font à paraître que l'entreprise consacre 2.10% de la masse salariale au plan de formation que son obligation légale n'est que 0.9% Que ce plan de formation regroupe

L'adaptation au poste de travail action qui pour vocation d'apporter aux salariés des compétences immédiatement utilisables dans la fonction qu'ils occupent

Les actions de formation liés à l'évolution des emplois ou qui participent au maintien dans l'emploi

Les actions de développement des compétences participent à l'évolutions des qualifications des salariés et peuvent leur permettre ,le cas échéant ,d'accéder à une autre qualification

Analyses FO

Ce plan de formation 2005 présenté le 4 novembre 2004 était dans la ligné des plans précédent à savoir axé principalement sur l'intégration et le suivi de l'encadrement jusqu'à l'obtention du poste de directeur de cafeteria .avec parfois des pics pour les employés : passage à l'euro,arrivée des nouvelles caisses S'il est vrai que pendant de nombreuses années notre organisation syndicales a émis des avis négatif et même c'est abstenus sur le plan de formation de l'entreprise Il ne peut en être que de même cette année Construit dans l'urgence et en dehors de tout accord référant et de la loi ,il ne reflétait que la continuité de la politique de formation de l'entreprise ,mais des facteurs nouveaux sont apparus à savoir les accords dans la branche et dans le groupe . et la mise en place actions de formation en faveur des salariés

Ainsi que la baisse du turn-over de l'encadrement qui devrait permettre un transfert de formation vers les employés dans ce cadre précis du plan de formation

Pour être en cohérence avec ce que nous disions le 4 novembre 2004 sur le plan de formation les élus FO ne peuvent le valider, y être favorable ou pas,mais note un recentrage en faveur des salariés employés

Sur le plan de formation 2006 nous avons faits des propositions sur les actions prioritaires de la branche d'activité , sur la mise en place d'un catalogue de formation en rapport aux métiers du groupe , sur une information particulière sur la VAE de la part de la direction.

Information et consultation du CCE sur la formation en alternance (Contrat de Professionnalisation)

Le CCE majoritairement a donné son aval à la signature des contrats de professionnalisations sachant que l'entreprise n'est pas une utilisatrice forcené de ce genre de contrat (1 contrat signe sur l'année en cour +1contrat en cour d'acceptation)

Information du CCE sur la journée de travail du 1 Janvier 2006

suite a l'accord du 13 janvier 2006

Conformément à la Loi du 30 juin 2004 et afin de tenir compte de la diversité des situations, il a été convenu avec les partenaires sociaux que la journée dite de « solidarité » serait fixée à une date différente selon les catégories de personnel composant la société Casino Cafétéria SAS. Ainsi la journée dite de « solidarité » se déclinera de la manière suivante :

pour le personnel « employé / ouvrier » de l'exploitation et du siège social, le personnel « agents de maîtrise » ne disposant pas de jours de compensation, et le personnel cadres dits « cadres dirigeants » : il sera supprimé un jour férié chômé*

soit pour le personnel d'exploitation = le 01^{er} Janvier

soit pour le personnel du siège social = le Lundi de Pentecôte

pour le personnel « agents de maîtrise » disposant de jours de compensation

ce nombre de jours de compensation passera de 10 à 9 jours

pour le personnel cadres dits « cadres autonomes » disposant d'une convention annuelle de forfait en jours cette convention de forfait est majorée d'une journée, soit passage du forfait jour de 217 à 218 jours. Le jour de travail supplémentaire au titre de la journée dite de « solidarité » n'ouvre pas de droit à rémunération supplémentaire.

Les présentes dispositions s'appliqueront à compter de la période de référence du 01^{er} juin 2005 au 31 mai 2006. Dans ces conditions, il est convenu entre la Direction et les partenaires sociaux, signataires du présent accord, qu'au titre de l'année de référence en cours (01^{er} juin 2004 au 31 mai 2005), l'entreprise prend en charge la première journée dite de « solidarité » due par les salariés de la société Casino Cafétéria SAS.

IL en résulte pour le 1 janvier 2006 pour les salariés en exploitation employés ,agent de maîtrise cadre

Fermeture de tous les établissements intègres le dimanches 1 janvier 2006

Horaires de travail sur la semaine 52

Réduction de 1/5 du contrat de travail

Travail sur le semaine 4/5 du contrat ou + en heures complémentaires ou supplémentaires payées

Retenue de 1 jour de congé sur les congé en cours

Le président du CCE ayant répondu favorablement à cette demande en séance

Le Bon sens est la chose la plus répandue au monde.

C'est pour cela que chacun d'entre nous n'en possède qu'un tout petit peu.... »

Et quand on se met à plusieurs, on peut courir à la catastrophe car, dans ce domaine Socrate

Appel pour information supplémentaire FO CASINO Cafétéria

Anouk REY 06-75-24-43-56 Auréda BACHA 06-11-40-48-58 Teresa RAINAUD 06-61-55-20-66

Adeline joseph 06-80-22-71-43- Nadège Sauzet 06-18-94-75-4 1 Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52

Consuela LANOUE 06-64-20-22-41 Myriam VEY 06-77-11-93-21 CH Bancilhon 06-85-07-88-30

Prochain CCE le 1et 2 décembre commission **et plan de formation 2006**

A afficher , divulguer et classer à divulguer largement par tout moyen à ne pas jeter sur la voix publique

Narbonne le 4 octobre 2005